

REUNION DU JEUDI 09 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 09 octobre à 10 heures 45, les membres du Conseil général de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Francis LEC, 1^{er} vice-président du Conseil général.

ETAIENT PRESENTS : M. DOMINIQUE CAMUS, M. PHILIPPE CHEVAL, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DEMAISON, M. PASCAL DEMARTHE, M. DANIEL DESTRUEL, M. MARC DEWAELE, M. MARCEL GUYOT, M. CLAUDE JACOB, M. OLIVIER JARDE, MME GENEVIEVE LEBAILLY, M. REGIS LECUYER, MME CHRISTINE LEFEVRE, M. DAVID LEFEVRE, M. JANNICK LEFEUVRE, M. PIERRE LINEATTE, M. RENE LOGNON, M. NICOLAS LOTTIN, M. GERALD MAISSE, M. EMMANUEL MAQUET, M. GILBERT MATHON, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. PAUL PILOT, M. DOMINIQUE PROYART, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, M. JEAN-PIERRE TETU, MME SARAH THUILLIEZ, M. CHRISTIAN VLAEMINCK, M. JEAN-LOUIS WADOUX

EXCUSES : M. JEROME BIGNON, M. PIERRE BOULANGER, M. MICHEL BOULOGNE, M. STEPHANE BRUNEL, M. JEAN-CLAUDE BUISINE, M. CLAUDE CHAIDRON, M. DANIEL DUBOIS, M. GREGORY LABILLE, MME BRIGITTE LEROY-LHOMME, M. JEAN-CHRISTOPHE LORIC, M. CHRISTIAN MANABLE, M. OLIVIER MIRA, M. LAURENT SOMON

- oooOooo -

M. le Président étant excusé et le quorum atteint, M. LEC, premier vice-président ouvre la séance et donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. SOMON pour M. WADOUX, M. LOGNON pour M. JACOB, M. BUISINE pour M. DAVERGNE, M. BRUNEL pour MME LEBAILLY, M. LINEATTE pour M. PROYART, M. LECUYER pour M. CAMUS, M. BOULANGER pour M. JARDE, M. MIRA pour M. DEWAELE, MME LEROY-LHOMME pour M. CHEVAL, M. LABILLE pour M. VLAEMINCK, M. DUBOIS pour M. SUEUR et M. CHAIDRON pour MME DEMAISON.

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

M. CHEVAL fait part à l'Assemblée de sa déception à la lecture de la carte de la Somme déposée en cadeau sur les pupitres des élus car il considère que l'est de la Somme a été complètement oublié. Il rejoint les propos de M. BOULOGNE qualifiant cette partie du département de « Sibérie ».

14.1.37. - OPERATIONS FINANCIERES - AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2013,
M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur, conclusions adoptées

M. VLAEMINCK annonce l'abstention de l'opposition sur ce rapport.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Communistes et apparentés », « La Gauche Solidaire », MM. LEFEVRE et GUYOT votant pour.

14.1.39. - OPERATIONS FINANCIERES : AJUSTEMENTS BUDGETAIRES, M. Jean-Jacques STOTER rapporteur.

M. VLAEMINCK annonce que l'opposition votera contre ce rapport.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Communistes et apparentés », 'La Gauche Solidaire », « Indépendants en Somme » et M. LEFEVRE votant pour.

14.1.40. - OPERATIONS FINANCIERES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET REMISES GRACIEUSES, M. Jean-Jacques STOTER rapporteur, conclusions adoptées

14.1.41. - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : REPARTITION DES RELIQUATS DES ROLES SUPPLEMENTAIRES 2009, M. Jean-Jacques STOTER rapporteur, conclusions adoptées

14.1.42. - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : REPARTITION DU PRODUIT 2014, M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur, conclusions adoptées

14.1.43. - RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES, M. Marcel GUYOT, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par M. le Président du Conseil général, qui est adopté à l'unanimité.

Il est procédé à un vote sur le rapport qui est adopté à l'unanimité.

M. JARDE souhaite avoir des éclaircissements sur le recrutement récent de Mme Emilie THEROUIN à la Direction de la Communication.

M. le Président de séance suspend la séance afin que M. Gérard BORDE, Directeur général des services, lui apporte toute précision utile sur la procédure en cours.

(La séance suspendue à 11h07 est reprise à 11h08).

14.1.44. - BUDGET ANNEXE ACTIONS SOCIALES, M. Marcel GUYOT rapporteur, conclusions adoptées

14.1.45. - AIDE À LA DECISION, M. Jean-Jacques STOTER rapporteur.

M. le Président de séance donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. MANABLE pour M. LEC et M. MAQUET pour M. DE JENLIS.

Mme DEMAISON souhaite obtenir des précisions sur le nombre de Départements s'engageant sur l'enquête quantitative sur les violences faites envers les femmes ainsi que le montant global de cette étude et la contribution de chaque département engagé.

M. VLAEMINCK indique que l'opposition votera pour l'amendement déposé par le groupe « Centre et Indépendants ».

M. DEWAELE dit partager les interrogations de Mme DEMAISON.

M. JARDE indique souhaiter, à titre personnel, que le montant inscrit au titre de cette enquête soit redéployé au profit des actions de l'association « Violence en privé » pour son dispositif d'écoute nocturne.

M. le Président de séance suspend la séance afin que M. Gérard BORDE, Directeur général des services, lui apporte toute précision utile.

(La séance suspendue à 11h18 est reprise à 11h19).

M. le Président de séance indique que toutes les informations demandées seront fournies lors de la prochaine commission permanente.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par le groupe « Centre et Indépendants » qui est rejeté, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Communistes et apparentés », « La Gauche Solidaire », MM. GUYOT et LEFEVRE votant contre, à l'exception de Mme DEMAISON votant pour et M. LOTTIN s'abstenant.

Il est procédé à un vote sur le rapport qui est adopté, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Communistes et apparentés », « La Gauche Solidaire », « Indépendants en Somme » et M. LEFEVRE votant pour, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre l'action 0103005 « Études et expertises externes » à l'exception de M. DE JENLIS s'abstenant sur ce même point.

M. le Président de séance donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BIGNON pour M. LECUYER.

14.1.46. - COMMUNICATION, M. Marcel GUYOT, rapporteur.

Il est procédé à un vote sur le rapport qui est adopté, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Communistes et apparentés », « La Gauche Solidaire », MM. GUYOT et LEFEVRE votant pour, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre l'action 0104002 « Événements et relations publiques » et M. LOTTIN s'abstenant sur ce même point.

14.1.47. - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL, M. Marcel GUYOT, rapporteur, conclusions adoptées

14.1.48. - ADHESION A LA CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, M. Francis LEC, rapporteur, président, conclusions adoptées

En réponse à M. JARDE, M. le Président de séance indique que cette Charte s'inscrit dans une action au niveau européen, qu'elle constitue une initiative non négligeable pour laquelle un plan d'actions sera élaboré durant la période de deux ans et qu'il a été demandé à Mme LEBAILLY de suivre ce dossier.

Mme LEBAILLY rappelle les éléments de contexte ayant conduit la collectivité à s'engager dans une démarche d'adhésion à cette charte et notamment la loi du 4 août 2014 et qu'une telle charte s'inscrit d'ores et déjà dans les actions conduites par le Conseil général au titre de son Agenda 21. Elle estime toutefois que ces actions en faveur de l'égalité femmes - hommes au sein de la collectivité doivent être approfondies, et que l'adhésion à cette charte entraînera pour le Conseil général l'obligation d'entreprendre un plan d'actions en faveur de l'égalité femmes - hommes tant en interne que dans ses politiques publiques.

M. SUEUR estime qu'on ne peut interdire à un homme de postuler à un emploi dit féminin.

Mme LEBAILLY insiste sur la nécessité de lutter contre les stéréotypes dès le plus jeune âge et qu'il s'agit d'une question de société.

M. le Président de séance donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. CAMUS pour M. LEFEUVRE, M. BIGNON pour M. LECUYER.

Il est procédé à un vote sur le rapport qui est adopté à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Communistes et apparentés », « La Gauche Solidaire », MM. GUYOT et

LEFEVRE votant pour, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LOTTIN s'abstenant.

14.1.49. - DESIGNATIONS, M. Marcel GUYOT, rapporteur, conclusions adoptées

14.1.50. - COMMISSION PERMANENTE DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS, M. Jean-Jacques STOTER rapporteur, conclusions adoptées

M. JACOB s'interroge sur le sort réservé, à court terme, aux plans locaux d'urbanisme dans la mesure où les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux seront prochainement obligatoires. Il dit avoir saisi les services de la préfecture à ce sujet et est en attente d'une réponse.

M. STOTER estime que cette évolution est certaine. Concernant la délégation à la commission permanente, il invite ses collègues à faire preuve de clarté et de précision dans l'expression des avis sur les PLU qui seront demandés au Conseil général.

14.2.34. - PROTECTION - ACTIONS EDUCATIVES, M. Claude JACOB, rapporteur, conclusions adoptées

En réponse à M. DEWAELE, M. JACOB indique que la hausse des crédits concernant les jeunes majeurs est la conséquence mécanique des sorties du dispositif des mineurs isolés étrangers.

M. le Président de séance rappelle, qu'en coordination avec le Président MANABLE, ils sont intervenus auprès de Mme la Garde des Sceaux sur la question de la prise en charge des mineurs isolés étrangers.

Il est procédé à un vote sur le rapport qui est adopté à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Communistes et apparentés », « La Gauche Solidaire », MM. GUYOT et LEFEVRE votant pour, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

14.2.35. - PROTECTION - ACCUEIL FAMILIAL DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS, M. Claude JACOB, rapporteur, conclusions adoptées

14.2.36. - PROTECTION - ACCUEIL EN ETABLISSEMENT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS, M. Claude JACOB, rapporteur, conclusions adoptées

14.2.37. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE SOCIAL, Mme Christine LEFEVRE, rapporteur, présidente, conclusions adoptées

M. DEWAELE se dit étonné de la hausse des crédits en matière de nettoyage de ces locaux, il évoque le taux d'absentéisme important des agents affectés à ces missions.

Pour M. JARDE, la collectivité doit se questionner sur cette augmentation des arrêts de travail qu'il qualifie de massive et il souhaite qu'une étude soit conduite sur le taux d'absentéisme dans l'ensemble des services départementaux.

Après avoir apporté quelques précisions sur cette question, M. le Président de séance renvoie ses collègues à la lecture du bilan social disponible sur l'intranet du Conseil général et il affirme que cette situation a été évoquée lors d'un Comité Technique Paritaire et qu'il n'y a ni malaise, ni difficulté dans la gouvernance.

Il est procédé à un vote sur le rapport qui est adopté à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Communistes et apparentés », « La Gauche Solidaire », MM. GUYOT et LEFEVRE votant pour, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » et M. LOTTIN s'abstenant.

14.2.38. - INSERTION SOCIALE, Mme Sarah THUILLIEZ, rapporteur, conclusions adoptées

Après avoir annoncé que l'opposition votera pour ce rapport, M. DEWAELE alerte ses collègues sur la difficulté rencontrée par les services dans la mise en œuvre de l'APRE dont les crédits manquent de lisibilité et de continuité, notamment concernant les actions relatives au permis de conduire. Il juge que les 10 000 euros consacrés à l'étude sur les violences faites aux femmes seraient plus utiles sur ce programme.

En complément des propos de M. DEWAELE, M. JARDE attire l'attention de ses collègues sur l'absence, après 22h, de relais locaux au dispositif Téléphones Grand Danger. Il ajoute que, chaque année, 1 500 femmes sont victimes de violences sur le territoire de la métropole amiénoise.

Mme THUILLIEZ lui indique que des réponses ont été apportées en deuxième commission et qu'elles pourront être transmises à tout conseiller général intéressé.

M. TETU estime, quant à lui, que le dispositif Téléphones Grand Danger permet l'alerte mais ne correspond pas à une prise en charge immédiate, rôle dévolu aux services judiciaires et de police.

Il est procédé à un vote sur le rapport qui est adopté à l'unanimité, M. LOTTIN s'abstenant.

14.2.39. - INSERTION SOCIO – PROFESSIONNELLE, Mme Sarah THUILLIEZ, rapporteur

M. DEWAELE défend l'amendement déposé par le groupe « Centre et Indépendants ».

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant pour, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Communistes et apparentés », « La Gauche Solidaire », « Indépendants en Somme » et M. LEFEVRE votant contre.

Il est procédé à un vote sur le rapport qui est adopté, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Communistes et apparentés », « La Gauche Solidaire », « Indépendants en Somme » et M. LEFEVRE votant pour, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

14.2.40. - PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES,

Mme Christine LEFEVRE, rapporteur, présidente, conclusions adoptées

M. LECUYER demande à connaître les résultats de l'audit financier mené auprès du PactADRM.

M. TETU lui indique qu'un premier audit n'ayant pas donné satisfaction, le Conseil général sera destinataire des résultats de l'inspection menée par la Mission interministérielle d'Inspection du Logement Social.

M. le Président de séance donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. STOTER pour M. TETU.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Communistes et apparentés », « La Gauche Solidaire », MM. GUYOT et LEFEVRE votant pour, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LOTTIN s'abstenant.

14.2.41. - FSL - BUDGET ANNEXE, Mme Christine LEFEVRE, rapporteur, présidente, conclusions adoptées

M. DEWAELE se dit satisfait des propositions de modification du règlement d'attribution du fonds de garantie du FSL.

14.2.42. - PERSONNES ÂGÉES - MAINTIEN A DOMICILE, Mme Catherine QUIGNON, rapporteur conclusions adoptées

M. DEWAELE estime qu'il est excessif d'avoir quatre-vingt services de maintien à domicile sur le territoire départemental. Il juge que les dix-sept services ayant répondu à l'appel à projet doivent avoir une taille pertinente.

En réponse à M. DEWAELE, Mme QUIGNON précise que l'objet du rapport est d'adopter des critères partagés pour la prise en charge des formations des intervenants à domicile et qu'une partie du fonds est mise en réserve afin de permettre l'entrée d'autres services dans ce dispositif.

En réponse à M. JARDE, Mme QUIGNON indique que la quotité du recours au « gré à gré » reste marginale dans les modes de prestation de l'APA.

M. JACOB rejoint les propos de M. DEWAELE concernant le nombre de services d'aide à domicile présents sur le département.

14.2.43. - PERSONNES AGEES - ACCUEIL EN ETABLISSEMENT, Mme Catherine QUIGNON, rapporteur conclusions adoptées

14.2.44. - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - MAINTIEN A DOMICILE, Mme Catherine QUIGNON, rapporteur, conclusions adoptées

M. DEWAELE attire l'attention sur les délais de traitement des demandes des usagers auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, tout en rappelant les efforts faits par le personnel et que ce problème touche l'ensemble des départements.

M. le Président de séance indique que le Président MANABLE est intervenu à ce sujet auprès des services de l'État.

14.2.45. - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - ACCUEIL EN ETABLISSEMENT, Mme Catherine QUIGNON, rapporteur, conclusions adoptées

14.2.46. - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE PROTECTION POUR L'ENFANCE, L'ADOLESCENCE ET LA FAMILLE, M. Claude JACOB, rapporteur, conclusions adoptées

M. CHEVAL s'interroge sur l'implantation prochaine d'une Maison des Adolescents à l'est du département.

M. DEWAELE indique avoir posé cette question en commission et assure M. CHEVAL que cette implantation est en projet. En conclusion, il se joint au rapporteur pour féliciter les services pour la qualité de leur travail sur ce schéma.

14.2.47. - INSERTION SOCIO - PROFESSIONNELLE, Mme Sarah THULLIEZ rapporteur, conclusions adoptées

M. DEWAELE souligne la qualité du partenariat mis en place entre le Conseil général et la Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois.

M. le Président de séance déclare que la mutualisation des moyens doit être recherchée entre les collectivités territoriales et les communautés de communes.

14.2.48. - FIXATION POUR L'ANNEE 2015 DE L'OBJECTIF ANNUEL D'EVOLUTION DES DEPENSES DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX HABILITES A L'AIDE SOCIALE, ACCUEILLANT DES MINEURS, DE JEUNES MAJEURS, DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGEES, Mme Christine LEFEVRE, rapporteur, présidente, conclusions adoptées

M. DEWAELE annonce que l'opposition s'abstiendra et attend le bilan de la politique tarifaire du Département envers les établissements et services.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Communistes et apparentés », « La Gauche Solidaire », MM. GUYOT et LEFEVRE votant pour, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LOTTIN s'abstenant.

M. DEWAELE déplore le manque d'information des conseillers généraux au sujet de la réorganisation des territoires médico-sociaux et souhaite que la deuxième commission soit saisie de cette question.

M. le Président de séance s'engage à communiquer toutes les informations dès que possible.

14.2.49. - VŒU « NON A LA POLITIQUE ANTI-FAMILLE » (déposé par le groupe « UMP et Apparentés »),
M. Claude JACOB, rapporteur

M. MAQUET défend le vœu déposé par le groupe « UMP et Apparentés » qu'il qualifie de « coup de gueule ».

M. DEMARTHE souligne que la discussion autour de la politique familiale ne fait que commencer au Parlement.

Mme DEMAISON rappelle avoir dénoncé les attaques incessantes du Gouvernement contre la politique familiale et indique que son groupe s'abstiendra sur ce vœu.

M. JACOB indique que son groupe aurait pu déposer un vœu similaire et qu'il votera donc celui-ci.

M. MAQUET se dit ouvert à toutes propositions pour aboutir à un vœu commun et consensuel.

Pour Mme QUIGNON, il est nécessaire, dans un pays en crise, de s'interroger sur la nécessité de maintenir des prestations familiales universelles.

MM. LECUYER et DEWAELE considèrent que s'attaquer à la politique familiale est une « hérésie ».

Pour M. le Président de séance, de nombreuses formulations du vœu ne sont pas acceptables.

M. le Président de séance suspend la séance.
(la séance suspendue à 13h17 est reprise à 14h55)

M. MAQUET propose de supprimer la première phrase et le dernier paragraphe du vœu.

M. JACOB, faisant référence à des événements récents, indique que son groupe a une vision diamétralement opposée à celle de l'UMP, même s'il estime partager certaines craintes au sujet de la politique familiale.

Mme DEMAISON prend exemple sur des expériences étrangères pour souligner la diversité des définitions de la famille. Dans la mesure où certaines phrases du vœu ont été modifiées, elle indique qu'il reçoit l'assentiment de son groupe qui votera pour.

M. MAQUET rappelle avoir proposé d'ouvrir la discussion et se dit disposé à modifier ce vœu, il estime que son collègue Claude JACOB fait diversion en évoquant les questions de gestation pour autrui.

M. LEFEVRE indique qu'il votera contre ce vœu en rappelant le contexte particulier de l'instauration de la politique familiale, après la seconde guerre mondiale, et il n'estime plus justifié aujourd'hui de mener une politique nataliste. Il dit rejoindre toutefois les propos de M. MAQUET sur l'importance d'alimenter le débat parlementaire tout en réfutant les arguments avancés.

M. DEMARTHE annonce qu'au sein du groupe majoritaire de l'Assemblée nationale, un débat aura lieu dans les semaines qui viennent.

Pour M. DE JENLIS, il est justifié de distinguer le débat sur la Loi de Financement de la Sécurité Sociale de celui sur la politique familiale.

M. MATHON dit comprendre la recherche de consensus de M. MAQUET mais annonce qu'il ne votera pas ce vœu, rappelant son opposition au quotient familial.

A la demande de M. SUEUR, M. le Président de séance suspend la séance.
(La séance suspendue à 15h11 est reprise à 15h25)

M. MAQUET souhaite soumettre une nouvelle rédaction du vœu aux deuxième et première commissions en retirant certaines formulations.

M. le Président de séance ne juge pas cela opportun et soumet au vote le vœu dans sa rédaction d'origine.

M. MAQUET se déclare très choqué de l'attitude de M. le Président de séance car il estime avoir fait preuve d'ouverture.

M. LEFEVRE estime dommageable de ne pas réécrire ce vœu.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté, les groupes « UMP et apparentés », « Centre et Indépendants », M. LOTTIN et le groupe « La Gauche Solidaire », à l'exception de M. PROYART s'abstenant, votant pour.

14.3.21. - PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH), M. Jean-Pierre TETU, rapporteur, président

M. SUEUR indique que les groupes de l'opposition voteront pour l'action 1 et que sur l'action 2, ils voteront contre l'ouverture d'une nouvelle autorisation d'engagement pour l'opérateur PAGE9 et s'abstiendront sur le fonds d'avance du programme Habiter Mieux.

M. JARDE s'interroge sur l'articulation de ce programme avec le dispositif mis en place par la Région Picardie et sur l'exclusion d'Amiens Métropole et du Sud-est Amiénois qui ont une OPAH.

M. TETU indique que toutes les précautions juridiques ont été prises sur le fonds d'avance. Il rappelle à ses collègues qu'un mémento sur le programme Habiter Mieux leur a été remis récemment et démontre la montée en puissance du dispositif. Il précise que des réponses ont été apportées en commission sur la complémentarité du programme avec celui de la Région. Répondant aux critiques sur l'action de PAGE9, il fait remarquer à ses collègues que le Programme d'Intérêt Général d'Amiens Métropole a choisi le même opérateur.

M. JARDE s'étonne du faible nombre de dossiers concernés par le fonds d'avance.

En réponse, M. TETU lui indique que ces 23 dossiers représentent les dossiers identifiés *a priori* et lui propose de se rapprocher de la troisième commission pour obtenir des informations complémentaires.

Mme DEMAISON dénonce le caractère fortement insalubre de nombreux logements mis en location et fait part de son souhait qu'un document officiel soit fourni préalablement à l'entrée des locataires dans le logement.

M. DEWAELE, après avoir fait part de son expérience du fonds d'avance au niveau intercommunal, se déclare favorable à un pilotage par les services départementaux plutôt qu'un opérateur privé dans la mesure où le dispositif est complexe et présente des risques financiers.

M. LECUYER, s'adressant à M. TETU, remet en cause la qualité du travail fourni par l'opérateur PAGE9. Il souligne les difficultés d'application par les maires de la loi sur le logement indigne.

M. TETU rappelle que le programme Habiter Mieux s'adresse aux propriétaires occupants et il distingue l'objet de ce programme du problème de l'habitat indigne. Il souligne la fluidité qu'apportera la mise en place de fonds d'avance dans la gestion de la trésorerie des ménages. En conclusion, il invite M. LECUYER à se rapprocher des services du Département, en cas de difficulté avec l'opérateur.

M. DE JENLIS s'inquiète du montage juridique et financier du fonds d'avance.

Pour M. STOTER, l'enjeu de ce dispositif est d'offrir aux familles modestes la possibilité de sortir de la précarité énergétique.

M. le Président de séance suspend la séance afin que Mme CARON, directrice de l'habitat et de l'urbanisme durables apporte toutes précisions utiles sur le fonctionnement du fonds d'avance.

(La séance suspendue à 15h52 est reprise à 15h55).

Mme DEMAISON souligne l'avancée que représente l'instauration d'un fonds d'avance malgré ses réserves sur l'implication de l'opérateur.

M. le Président de séance estime qu'il s'agit d'un progrès déterminant pour le programme Habiter Mieux.

M. CHEVAL demande si un avenant sera conclu à la convention entre le Département et PAGE9.

M. le Président de séance suspend la séance afin que Mme CARON, directrice de l'habitat et de l'urbanisme durables apporte toutes précisions utiles sur les modalités d'intégration du fonds d'avance à la prestation de l'opérateur.

(La séance suspendue à 16h04 est reprise à 16h08).

En réponse à M. DE JENLIS, M. TETU indique que la convention avec PAGE9 arrivera à échéance en juillet 2015.

Il est procédé à un vote par action, l'action 0702001 « Mieux répondre à la diversité de la demande » est adoptée à l'unanimité. La première partie de l'action 0702002 « Revalorisation du parc existant fragilisé » est adoptée, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Communistes et apparentés », MM. LEFEVRE, GUYOT et PROYART votant pour, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre, Mme DEMAISON, MM. LINEATTE, MAISSE et LOTTIN s'abstenant. La seconde partie de cette même action est adoptée à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et la « Gauche Solidaire » s'abstenant.

14.3.22. - VŒU « PROGRAMME « HABITER MIEUX » » (déposé par les groupes « Somme à Gauche », et « Front de Gauche, Communistes et Apparentés »), M. Jean-Pierre TETU, rapporteur, président, conclusions adoptées.

14.4.14. - VOIRIE DEPARTEMENTALE, M. Pierre LINEATTE, rapporteur, président, conclusions adoptées

En réponse à M. SUEUR, M. LINEATTE indique que les études prévues font partie d'un programme sur quatre années, concernant l'ensemble des routes de classe 1.

Puis s'adressant à M. JARDE, M. LINEATTE rappelle que pour la RD90 les trois premières tranches avaient été réalisées en laissant volontairement de côté la quatrième tranche qui a toutefois bénéficié de réparations.

M. DEWAELE estime anormal que le Conseil général finance l'étude relative à la traversée de Flesselles hors du cadre de la politique territoriale.

M. le Président de séance suspend la séance afin que M. PETITJEAN, directeur général adjoint Aménagement et Équipement du Département apporte toutes précisions utiles.
(La séance suspendue à 16h15 est reprise à 16h18)

M. le Président de séance donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BRUNEL pour M. STOTER et Mme LEBAILLY pour M. DESTRUEL.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

14.4.15. - CANAL DE LA SOMME ET SOMME CANALISEE, M. Pierre LINEATTE, rapporteur, président, conclusions adoptées

14.4.16. - POLITIQUE MARITIME, M. Pierre LINEATTE, rapporteur, président, conclusions adoptées

M. WADOUX déplore que la Baie de Somme continue de s'ensabler et que des études soient relancées sur le bassin des chasses du Crotoy sans engagement d'actions concrètes.

M. LINEATTE lui répond que les membres de la quatrième commission se sont rendus sur le terrain pour apprécier l'avancée des travaux.

M. MAQUET aborde le sujet de l'implantation du parc éolien offshore sur le littoral et insiste sur la nécessité de mobiliser les acteurs du nautisme pour tirer parti du fonds qui en sera issu. Il estime qu'il appartient au Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard de se saisir du sujet. Puis il évoque la question du coût, pour la population locale, de la défense contre la mer, et des restes à charge pour les communes et se félicite de l'accompagnement du Conseil général à ce sujet.

M. le Président de séance donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. DE JENLIS pour M. LEFEUVRE.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

MM. MATHON et LOTTIN évoquent le sujet de la valorisation des résidus de dragage et des sédiments.

14.4.17. - SECURITE CIVILE, M. Pierre LINEATTE, rapporteur, président, conclusions adoptées

M. SUEUR attire l'attention de ses collègues sur les difficultés budgétaires du SDIS pour 2015 si le Conseil général n'augmente pas le montant de sa cotisation.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

En réponse à M. DEWAELE, M. LINEATTE lui indique, qu'à ce jour, le Département n'a pas été sollicité pour un avis technique sur le passage de la RD1029 en deux fois deux voies.

14.5.31. - PRESERVATION ET VALORISATION DES PATRIMOINES ET DES ARCHIVES, M. Jean-Louis PIOT, rapporteur, conclusions adoptées

14.5.32. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE CULTUREL, M. Jean-Louis PIOT, rapporteur, conclusions adoptées

14.5.33. - SOUTIEN AU SPECTACLE, M. Jean-Louis PIOT, rapporteur, conclusions adoptées

14.5.34. - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT CULTUREL, M. Jean-Louis PIOT, rapporteur, conclusions adoptées

14.5.35. - BUDGET ANNEXE – SAMARA, M. Jean-Louis PIOT, rapporteur, conclusions adoptées

M. STOTER, en réponse à M. JARDE, confirme que la réforme des rythmes scolaires a entraîné une baisse modérée de la fréquentation du parc sur les premières semaines de septembre. Toutefois, il attire l'attention de ses collègues sur la concurrence des commémorations du centenaire de la Grande guerre pour accueillir les groupes scolaires.

M. PROYART estime qu'il ne faut pas négliger les difficultés financières des collectivités territoriales qui financent les sorties scolaires, et notamment les transports, dans le contexte de la mise en place des nouveaux rythmes.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

14.5.36. - DEVOIR DE MEMOIRE, M. Jean-Louis PIOT, rapporteur, conclusions adoptées

M. JARDE se félicite du soutien apporté à l'institut Faire Faces.

M. LOTTIN regrette que les critères d'intervention du Département n'aient pas été appliqués concernant la rénovation du monument aux morts de la commune de Saint-Blimont et demande à ce que les règles soient modifiées, si elles ne sont pas appliquées.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

14.5.37. - SITES ET BATIMENTS À CARACTERE EDUCATIF, M. Pascal DEMARTHE, rapporteur, président, conclusions adoptées

M. LEFEUVRE souhaite connaître les modalités d'installation de bâtiments mobiles dans les collèges.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

14.5.38. - LE COLLEGE, LIEU DE REUSSITE, M. Pascal DEMARTHE, rapporteur, président, conclusions adoptées

Avant de lever la séance, M. le Président de séance indique que la session reprendra le lendemain à 9h30 et sera suivie par la réunion de la commission permanente.

(La séance est levée à 17 heures 06).

.....
LE PRESIDENT,

M. Francis LEC suppléant M. MANABLE

LE SECRETAIRE,

M. Paul PILOT

